

3 septembre 2013

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 3 septembre 2013 à 19 h 35 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M. J.- André Bourassa, maire
M. Louis Coutu, conseiller,
Mme Isabelle Lapointe, conseillère
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Fernand Raymond, conseiller

Absent (e) : M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 35 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Neuf résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2013;
- 3.1 Suivi au procès-verbal;
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
6. Résolution concernant le mandat pour le raccordement électrique du système SOLTEK III;
7. Résolution pour le remboursement du crédit dans le cadre du programme de revitalisation
8. Résolution pour notre entente avec la Croix rouge;
9. Résolution pour réclamer notre subvention du député ;
10. Résolution pour l'engagement de l'inspecteur des travaux publics de Racine;
11. Résolution pour le branchement au 174 rue de la Rochelle;
12. Résolution pour facturer les travaux « rebranchement » au 204 du Sanctuaire;
13. Inscription au dévoilement officiel des Fleurons du Québec le 19 septembre ;
14. Voirie;
15. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
16. Affaires nouvelles;
17. Période de questions;
18. Levée de la session.

2013-09-133

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Louis Coutu et résolu,

Que l'ordre du jour proposé avec modifications aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu;
et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2013-09-134

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AOÛT 2013

Un conseiller demande la parole et M. le maire lui accorde.

M. Raymond demande que suite à une réflexion il demande qu'on inscrive sa dissidence à la résolution 2013-08-128 pour la raison suivante : lors de la préparation du budget, j'ai demandé à ce qu'on baisse le taux de taxation d'un cent à même le surplus cumulé et cela m'a été refusé et maintenant nous utilisons le surplus cumulé pour l'achat d'une propriété qui est 10 fois supérieur à ma demande.

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 6 août 2013;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Louis Coutu et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 août soit accepté tel que modifié ;:

Résolution 2013-08-128 est modifiée comme suit :

10 .RAPPORT DE LA FIRME AVIZO POUR LA PHASE II et ACHAT DU TERRAIN

Considérant que nous avons reçu le rapport de la Firme Avizo concernant le lot 2 456 280 et il y est fait mention que la propriété respecte les critères environnementaux en vigueur;

Considérant que nous attendions ce rapport avant de finaliser l'achat des lots 2 456 280 et 2 238 509 propriété de M. Jean-Claude Petit;

Considérant que le montant négocié est de cinquante-six mille dollars (56 000\$) moins les dépenses pour les frais d'analyse de la phase II incluant les travaux de sondage divisé en deux (ref : 2013-07-114) ce qui représente la somme de *quatre mille cinq cent quatre-vingt dollars (4580,00\$)* pour chacune des parties;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse l'acquisition des lots 2 456 280 et 2 238 509 pour la somme finale de *cinquante et un mille quatre cent vingt dollars (51 420.\$)* qui sera pris à même le surplus libre de la municipalité;

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle assumera les frais de notaire;

Que le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle tous les documents jugés utiles à cette transaction.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal avec modification : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Mesure des boues : point à l'ordre du jour.

M. le maire, J. André Bourassa, appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2013-09-135

4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Proposé par : M. Jacques Jasmin

Appuyé par : Mme Isabelle Lapointe

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9742.60
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	11618.43
02-320 TRANSPORT	51411.63
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	4852.27
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	2951.98
02-700 LOISIRS ET CULTURES	4177.58
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	5069.27
SOUS TOTAL	89823.76
Remise fédérale	
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	3232.08
Remboursement client au crédit	20.90
Total	93076.74

Rapport des dépenses durant le mois d'août 2013 :	31005.54\$
Salaires déboursés à la séance du 3 septembre 2013 (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil)	3256.22\$
Salaires payés au 24 août 2013	841.50\$

GRAND TOTAL 128 180.00\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2013-09-136

5.1. COLLOQUE DE LA ZONE ESTRIE -ADMQ

PROPOSÉ PAR : Réal Vel
APPUYÉ PAR : Jacques Jasmin
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la directrice générale et secrétaire trésorière a à assister au colloque de la zone Estrie-ADMQ le 12 septembre 2013 à Magog;

Que les frais d'inscription de quatre-vingt-cinq dollars pour la journée (85\$) ainsi que les déplacements soient pris à même les budgets respectifs;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-09-137

5.2 RÉOLUTION D'APPUI POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE LA FADOQ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

Considérant que nous encourageons les organismes du milieu dans l'amélioration de leur infrastructure;

Considérant que la FADOQ de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire améliorer leur terrain de pétanque déjà existant;

Considérant que la coexistence du Comité des Loisirs Notre-Dame-des-Érables et de la FADOQ Sainte-Anne-de-la-Rochelle est enrichissante pour notre population;

Pour ces motifs, sur proposition de la conseillère Isabelle Lapointe, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la démarche de demande de subvention Nouveaux Horizons pour aînés pour financer les améliorations de leur terrain de pétanque;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-09-138

6. RÉOLUTION CONCERNANT LE MANDAT POUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU SYSTÈME SOLTEK III

Considérant que pour finaliser l'installation du système SOLTEK III il faut mandater un maître électricien pour la suite des travaux

Considérant qu'il faut faire également l'acquisition d'un poteau ;

Considérant que le dit poteau sera installé dans la limite du terrain nous informerons les propriétaires pour avoir leur consentement;

Considérant que nous voulons confier le mandat à un seul fournisseur;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Louis Coutu, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate la firme Bombardier Électrique de Valcourt à finaliser l'installation du système SOLTEK III;

Que tout le matériel nécessaire à l'installation soit autorisé;

Qu'il soit autorisé à faire l'acquisition du poteau pour nous et que la facture nous soit acheminée par la suite;

Que toutes les dépenses reliées à cette installation soient prises dans le fonds réservé « Carrières et Sablières »;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-09-139

7. RÉOLUTION POUR LE REMBOURSEMENT DU CRÉDIT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REVITALISATION

Proposé par : Jacques Jasmin

Appuyé par : Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle rembourse les propriétaires qui se sont qualifiés au programme de revitalisation règlement 2011-340;

Que les propriétaires suivants soient remboursés :

Pierre Brien et Marilaine Privé, 1^{er} année 2012 et 2^e année 2013

Manon Lagrandeur et Jocelyn Laflamme : 1^{er} année 2013;

Sylvie Lessard : 1^{er} année 2012

Restaurant Sainte-Anne : 1^{er} année 2012 et 2^e année 2013;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-09-140

8. RÉOLUTION POUR NOTRE ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE

Considérant que notre entente avec la Croix Rouge était à échéance;

Considérant que nous voulons renouveler l'entente avec la Croix Rouge tel que proposé : voir votre dossier C182325;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Louis Coutu, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la dite entente;

Que le conseil s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

2013-2014 : 150\$

2014-2015 : 150\$

2015-2016 : 150\$

Que les versements seront faits à la date anniversaire de la signature de l'entente au mois d'août de chaque année.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-09-141

9. RÉOLUTION POUR RÉCLAMER LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Proposé par Isabelle Lapointe

Appuyé par Jacques Jasmin

Et résolu

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10 800\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-09-142

10. RÉOLUTION POUR L'ENGAGEMENT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE RACINE

Considérant que nous avons pris une entente avec la municipalité de Racine pour réserver les services de leur inspecteur des travaux publics M. Stéphane Beauchemin pour effectuer la mesure des boues de la station d'épuration;

Il est proposé par Jacques Jasmin, appuyé par Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle défrayera 42\$/h plus 0,50\$/km pour les services de l'inspecteur de Racine;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-09-143

11. RÉSOLUTION POUR LE BRANCHEMENT DU 174 RUE DE LA ROCHELLE

Considérant que le branchement du 174 rue de la Rochelle est régie par le règlement 98-206;

Considérant qu'il y est stipulé que pour tout branchement dans le futur le propriétaire devra acquitter les frais de trois mille dollars (3000\$) payable en une seule fois ou en trois versements annuels sans intérêt (2013-2014-2015);

Que les frais d'entretien seront facturés pour la partie résiduelle de l'année;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Louis Coutu, appuyé par Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse parvenir au propriétaire une facture mentionnant les modalités de paiement possible pour le dit branchement.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-09-144

12. REBRANCHEMENT DU 204 RUE DU SANCTUAIRE

Considérant que cette résidence fait partie du réseau d'égout;

Considérant que la découverte d'une fosse septique demande une modification au branchement déjà existant;

Considérant que les travaux sont urgents pour le bon fonctionnement du système d'épuration de la propriété;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Louis Coutu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle facture le propriétaire du 204 du Sanctuaire pour les travaux d'urgence effectués sur sa propriété avec facture à l'appui;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-09-145

13. INSCRIPTION AU DÉVOILEMENT DES FLEURONS DU QUÉBEC

Considérant que nous sommes dans notre année de reclassement pour l'obtention de fleurons;

Considérant que nous voulons être représentés lors de ce dévoilement;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel et appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que la municipalité inscrive quatre participants pour ce dévoilement et que nous demandions au Comité Village fleuris de nous rembourser l'inscription de leur deux représentants et M. le maire remboursera l'inscription de son épouse;

Que les frais de déplacement seront remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

14. VOIRIE

RECHARGEMENT 6^E RANG : le 6^e rang a été rechargé au complet mais il y a une problématique avec le nivelage.

ABAT-POUSSIÈRE : le 2^e passage d'abat-poussière a été effectué suite au rechargement.

SAINTE-ANNE NORD et 9^E RANG : il existe une problématique dans le secteur lorsqu'il pleut la chaussée devient glissante

15. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

2013-09-146

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 LUMIÈRES DE NOËL

Proposé par Isabelle Lapointe

Appuyé par Fernand Raymond

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle commande des lumières de Noël pour compléter le décor débuté en 2012-2013;

Que la commande devra respecter le budget alloué pour cette partie de l'année;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-09-147

16.2 RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE PILES POUR LES DÉTECTEURS DE FUMÉE

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Jacques Jasmin

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle face l'achat de piles 9 volt pour les détecteurs de fumée;

Que les piles soient remises à tous les résidents qui en feront la demande et qui nous rapporteront leurs vieilles piles;

Que les frais d'achat et de distribution seront pris à même le budget redevance.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Vérification des piles deux fois par année et les détecteurs ont une durée de vie de 10 ans ?
2. L'achat du terrain avec le surplus « vous dites souvent si une catastrophe arrive vous allez la prendre où votre argent si elle est investie dans l'achat du terrain et vous allez avoir besoin d'un garage et à cause des montants utilisés vous n'avez pas besoin de nous consulter. .
3. Fleurons du Québec qu'est que cela nous donne à nous autres?
4. Nous aimerions que les policiers soient plus présents sur le chemin Sainte-Anne Nord une vraie piste de course et c'est très dangereux.
5. Intersection principale/Sainte-Anne Nord-Sud un correctif est demandé pour la sécurité d'accès à la route ex : un miroir ou 4 arrêts
6. Une étude de la circulation avant de faire des changements
7. Vérifier le règlement pour le bruit- est-il appliqué par la SQ?
8. Qui reste au conseil?
9. Pourquoi lorsqu'on appelle la SQ on se fait répondre que nous sommes les derniers desservis?

M. le maire répond aux questions et appelle le point suivant.

2013-09-148

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 10.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. J. André Bourassa maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé
toutes les résolutions»